

Séance du 04 juin 2009

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 mai 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; M. Lozano, Mme Castel, M. Pommiez, Mme Chevrel, M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin, MM. Arandia, Saussie, Causse, Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à Mme Durruty ; Mme Dumas à M. le Maire, M. Labayle à M. Etchegaray, Mme Boé à M. Escapil-Inchauspé, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Thicoïpé à M. Etcheto, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : INFRASTRUCTURES, ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Nouveau viaduc ferroviaire - Convention entre la Ville et Réseau Ferré de France (RFF).

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Réseau Ferré de France (RFF) a prévu de remplacer le viaduc ferroviaire permettant à la voie ferrée Bayonne/Hendaye de franchir l'Adour entre St-Esprit et Mousserolles. Les travaux débuteront en 2010 pour s'achever en 2013.

Le nouveau viaduc sera implanté à l'amont de l'actuel et nécessitera par conséquent des modifications d'accès au nouvel ouvrage en rive droite de l'Adour. Dans ce cadre, RFF procédera également au remplacement du pont rail qui permet à la voie ferrée de franchir l'extrémité du boulevard Alsace/Lorraine.

A cette occasion, la Ville de Bayonne a estimé qu'il était nécessaire d'améliorer les caractéristiques géométriques de ce franchissement pour créer un véritable boulevard urbain. La largeur en sera portée de 8,80 m à 18,50 m pour accueillir confortablement et en toute sécurité, outre les deux voies de circulation automobile, un espace dédié à la circulation des bus, des vélos et des piétons.

RFF a accepté ces modifications techniques et propose, pour les mettre en œuvre, une convention financière définissant la participation de la Ville de Bayonne à cet élargissement demandé par elle.

RFF fera un appel de fonds auprès de la Ville de Bayonne pour un montant de 300 000 €, exonéré de TVA, non révisable, en 3 tiers égaux de 100 000 € aux mois d'avril 2010, 2011 et 2012.

Les travaux seront réalisés dans le cadre du chantier général de remplacement du viaduc ferroviaire.

Je vous demande de bien vouloir approuver les termes de ladite convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.